

DECISION n° **000702** /MINFI/CAB/ du **05 AOUT 2021**

portant redéfinition de l'appellation, du mandat et des missions de l'Unité de Gestion Administrative Provisoire mise en place au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE, au terme de la décision n°0000407/MINFI/CAB du 15 avril 2021.

LE MINISTRE DES FINANCES, PRESIDENT DU COMITE ITIE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2013/086 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/6026/PM du 17 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
- Vu l'arrêté n°000574 /MINFI du 10 août 2018 portant nomination du Secrétaire Permanent du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
- Vu la décision n°0000407/MINFI/CAB du 15 avril 2021 portant création d'une *Unité de Gestion Administrative Provisoire* au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE
- Vu la Note d'information confirmant l'effectivité de la reprise de service du Secrétaire Permanent
- Vu les Résolutions du Comité ITIE en ses sessions du 12 et du 21 juillet 2021,
- Vu les nécessités de service

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : L'Unité de Gestion Administrative Provisoire, créée au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE-Cameroun au terme de la décision n°0000407/MINFI/CAB du 15 avril 2021, est requalifiée en « **Unité de Gestion des Actions Prioritaires** » en rapport avec les engagements pris au niveau international, par le Cameroun, et contenus dans la lettre de la Présidente du Conseil d'Administration du 12 avril 2021 ainsi que dans la correspondance de sollicitation de levée de la suspension du Cameroun de l'ITIE, du 30 juin 2021.

ARTICLE 2 : Placée sous la Supervision du Président du Comité, elle est chargée de la programmation ainsi que du suivi du processus de production et de publication du Rapport ITIE 2019, de la finalisation des documents de gouvernance des personnels du Secrétariat Permanent (statuts, règlement intérieur et contrats) en vue de leur transmission au CA/ITIE ; de la conduite du processus de révision du décret de 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité et enfin, du suivi de la contractualisation et du paiement des honoraires de l'Administrateur Indépendant chargé de la production du Rapport ITIE 2019.

ARTICLE 3 : Les membres de l'Unité de Gestion des Actions Prioritaires sont composés de :

- Madame AHOUBE TSANANG Raynaudine Corinne, Chargée de la Communication et de la sensibilisation ;
- Monsieur BISSOU DIKANDE Noé Michel, Chargé de la gestion des données de production ;
- Monsieur TCHAMENI FOTSO Fernand, Régisseur ;
- Monsieur YENE MEKONGO Barthélémy, Agent de liaison ;
- Monsieur BAYANG Justin, Gardien ;
- Monsieur DJILA ADJOMO Martin Lebon, Chauffeur.

ARTICLE 4 : Le mandat de l'Unité de Gestion des Actions Prioritaires est de cinq (05) mois, à compter du 01^{er} Juillet 2021.

ARTICLE 5 : Le fonctionnement de cette Unité est supporté par le Budget du Ministère des Finances.

ARTICLE 6 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /

Yaoundé, le

05 AOUT 2021

Ampliations :

- MINMIDT, Vice-Président du Comité
- MINDEL/MINFI
- Secrétariat Permanent
- Membres du Comité
- Secrétariat Permanent /UGAP
- Intéressés.



**LE MINISTRE DES FINANCES,
PRESIDENT DU COMITE ITIE**

Louis Paul MOTAZE